

Contrat concernant les Services Internet

1. Généralités

Ce contrat concerne les clients ayant commandés des Services Internet chez PBL Consulting. Les sociétés en présence sont le client, PBL Consulting et Active ISP, le prestataire matériel, représenté par PBL Consulting. Les conditions sont acceptées dès la commande, en l'occurrence le bon de commande sur la gamme Internet PBL Consulting.

2. Obligations et partage de responsabilité

Le contrat donne au client accès au centre serveur placé chez Active ISP de sorte que les utilisateurs d'Internet puissent accéder aux services Internet du client. Il est de la responsabilité d'Active ISP d'assurer la bonne marche et l'entretien du matériel physique qui assurent les services concernés.

3. Contenu et fonctions des services Internet

PBL Consulting a lui-même la responsabilité d'installer, comme de mettre à jour, l'information sur le site Internet du client. Tout contenu qui est installé sur le centre serveur est sous la responsabilité du client qui en garde lui-même la propriété et les droits d'auteur.

Le client a lui-même la responsabilité de tout ce qui sera installé sur le matériel et veillera à ce que les décisions sur les droits d'auteur ne soient pas violées. Le client a aussi la responsabilité de veiller à ce que toutes les autorisations nécessaires aient été obtenues auprès des autorités officielles; de même que le contenu de l'information, conformément à la loi, ne sera ni injurieux, ni illégal de quelque façon que ce soit. Le client s'engage à présenter des services de bonne qualité.

PBL Consulting ne peut pas se servir du contenu de l'information pour proposer de nouveaux services sans autorisation écrite et signée. PBL Consulting a droit de propriété et droit d'auteur sur tous les codes informatiques, existants et futurs, et les solutions techniques qui sont mises à la disposition des utilisateurs.

4. **Sécurité**

Le client dispose d'un mot de passe permettant l'identification pendant la connexion au service et servant de mécanisme de sécurité. Active ISP a le droit d'utiliser des programmes contrôlant le nom de l'utilisateur et le mot de passe. Active ISP a la responsabilité de mettre en place des routines de sécurité et d'en assurer la mise à jour pour empêcher à tout moment aux personnes non autorisées l'accès aux infrastructures des utilisateurs hébergés chez Active ISP et au contenu de ceux-ci.

5. **Fonctionnement**

Active ISP s'engage à ce que le matériel de service fonctionne de façon fiable et sûre suivant des critères de sécurité de bon niveau. Il peut s'agir, entre autres, de routines concernant la sauvegarde comme de limiter à certaine personne l'accès au centre serveur. Active ISP a sous sa responsabilité la réparation des défaillances qui pourraient survenir dans le fonctionnement du service.

Le service est opérationnel 24 heures sur 24, exception faite des arrêts nécessaires pour l'entretien, arrêts signalés par avance. Active ISP assurera continuellement la surveillance du service et vérifiera l'état du matériel qui sert de support au service (machines et réseau).

6. **Service après-vente**

En cas de besoin de conseils d'utilisation ou en cas d'éventuelles défaillances, le client s'adressera au service après-vente de PBL Consulting via le Web. Si le Web de PBL Consulting n'est pas accessible pour le client, les observations doivent être envoyées par fax. En cas de messages signalant des problèmes techniques, PBL Consulting effectuera des tests pour trouver la cause de l'erreur signalée.

7. Limite de responsabilité

PBL Consulting ne sera pas tenu responsable si des usagers d'Internet, consciemment ou non, s'introduisent dans le système informatique du client et perturbent ou rendent difficile le transfert des informations.

Le client a lui-même la responsabilité de mettre en place et de suivre les règles de sécurité qui s'imposent lors de publications. Le client s'engage à indemniser PBL Consulting chaque fois qu'un tiers demandera à PBL Consulting des indemnités suite à des informations que l'utilisateur aura installé sur le serveur.

PBL Consulting ne saurait être tenu responsable des dysfonctionnements éventuels de la plate-forme d'hébergement, celle-ci étant sous le contrôle d'Active ISP.

8. Revente

Le client n'a pas le droit de revendre de l'espace sur son site sans que cela ne soit spécifiquement convenu avec PBL Consulting. La revente d'emplacement ou de fonctionnalité n'est pas autorisée.

9. Exclusion de l'abonnement

PBL Consulting a le droit de mettre un terme immédiat au service dont bénéficie le client en cas de non-respect des règles précisées dans le présent contrat ou en cas de non-paiement.

Une exclusion est assimilable à une résiliation, de telle sorte que les obligations de paiement de l'abonné subsistent jusqu'à la date normale de terme du contrat.

10. Résiliation de l'abonnement

Toute demande de résiliation des services quels qu'ils soient doit être notifiée 2 mois à l'avance à PBL Consulting par une lettre recommandée avec accusé de réception.

11. Paiement

Le paiement doit avoir lieu sur présentation de la facture et au plus tard dans les 15 jours qui suivent la date de la facture. En cas de retard dans le paiement, il sera appliqué des intérêts moratoires de 1% par mois commencé.

12. Prix

Les prix pour les services Internet et éventuellement les autres prestations sont décrites sur une liste séparée et sur le site de PBL Consulting. Tous les prix peuvent être modifiés par PBL Consulting avec un préavis de 3 mois au minimum. Tous les prix sont précisés hors taxes.

13. Force Majeure

Si l'application du contrat est entièrement ou partiellement empêchée ou perturbée de manière conséquente en raison de faits se situant en dehors du contrôle des parties, les obligations des parties sont suspendues dans la mesure où ces faits ont un rapport avec les problèmes rencontrés et aussi longtemps que ces faits dureront.

14. Autres décisions

Le client ne peut pas céder ses droits ou ses obligations précisés dans ce contrat sans l'approbation écrite de PBL Consulting. La date de résiliation concernant le service de paiement en ligne est la fin du mois qui suit le mois au cours duquel la résiliation écrite a été envoyée. Les droits fixes courent normalement pendant la période de résiliation et seront de ce fait exigibles.